



GDK Schweizerische Konferenz der kantonalen Gesundheitsdirektorinnen und -direktoren
CDS Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé
CDS Conferenza svizzera delle direttrici e dei direttori cantonali della sanità

S O D K – Konferenz der kantonalen
Sozialdirektorinnen und Sozialdirektoren
C D A S – Conférence des directrices et directeurs
cantonaux des affaires sociales
C D O S – Conferenza delle direttrici e dei direttori
cantonali delle opere sociali

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Berne, le 24 juin 2009

Entrée en vigueur du nouveau régime de financement des soins: les cantons déplorent délai de mise en œuvre trop court

Le Conseil fédéral a décidé aujourd'hui l'entrée en vigueur du nouveau régime de financement des soins pour le 1^{er} juillet 2010. Cela ne laisse pas aux cantons le temps nécessaire pour la mise en œuvre en bonne et due forme.

Il n'est pas possible aux cantons de mettre en œuvre ce projet complexe en l'espace de 12 mois. A lui seul, le financement résiduel par les cantons prévu dans la loi requiert l'adaptation des lois cantonales concernées, y compris en partie un référendum législatif obligatoire. De nombreuses nouvelles modalités doivent être définies au niveau cantonal, par exemple les instances compétentes et les organes chargés de l'application.

La CDS et la CDAS avaient exposé la situation au chef du DFI et lui avaient indiqué qu'elles étaient prêtes à travailler, suivant un calendrier ambitieux, à une entrée en vigueur pour le 1.1.2011. Les cantons ne comprennent pas la décision prise aujourd'hui par le Conseil fédéral. Elle ne prend pas en compte dans la mesure nécessaire le temps requis pour la mise en œuvre minutieuse et en bonne et due forme de cette loi complexe.

Renseignements:

Conseiller d'Etat Pierre-Yves Maillard, président CDS
Conseillère d'Etat Kathrin Hilber, présidente CDAS
Semya Ayoubi, CDS

021 316 50 01
071 229 33 08
031 356 20 20